



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: N. Narco Schank  
22.12.2016

PL753, 7054, 7055, 7046

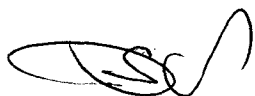
Motion 1

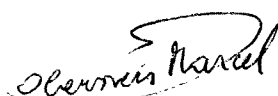
**La Chambre des Députés**


- constatant que la mise en place du certificat «LENOZ» (« Lëtzebuenger Nohaltegkeets-Zertifikat fir Wunnegebaier ») constitue un élément du paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen » du gouvernement ;
- saluant que cette certification vise à accroître la sensibilité au sujet de la durabilité des logements et la transparence du marché immobilier ;
- constatant qu'outre la performance énergétique, les impacts des matériaux de construction sur le bien-être et la santé, l'accessibilité, le trafic ou encore d'autres éléments sont pris en compte pour évaluer la durabilité des logements ;
- constatant que la certification LENOZ est une certification volontaire et qu'à partir de 2017 une certaine sélection de critères est à la base des critères d'éligibilité pour le régime d'aides financières «PRIME House» en cas de nouvelles constructions ;
- estimant qu'un bâtiment durable certifié va générer des retours sur investissement plus longtemps qu'un bâtiment non durable ;
- saluant qu'une aide financière pour l'établissement de ce certificat est prévue, afin d'encourager la propagation de cette nouvelle certification ;
- estimant cependant que la certification ne sera couronnée de succès que lorsqu'elle sera simple et facile à utiliser ;

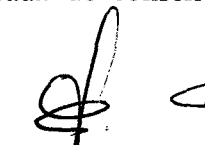
**invite le gouvernement**

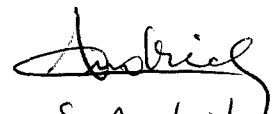
- de faire une évaluation après la phase de démarrage et de procéder à des réajustements le cas échéant ;
- à promouvoir les nouveaux procédés de construction activement auprès des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'oeuvre et des entreprises, des bureaux de conseil et les conseillers en énergie agréés.

  
N. SCHANK



  
G. LIES

  
S. ANDRICH

  
S. Andrich